

COMMUNIQUE DE PRESSE

49,3 millions d'euros investis pour l'eau en Auvergne-Rhône-Alpes au 2^{ème} trimestre 2018

Au 2^{ème} trimestre 2018, le territoire **Auvergne-Rhône-Alpes** (ex-Rhône-Alpes) a reçu **49,3 millions d'euros d'aides** de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour **689 opérations**.

Les chiffres-clés en Auvergne-Rhône-Alpes au 2^{ème} trimestre 2018



- **Près de 50% des aides (24 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 20,2 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 7,6 M€ pour le traitement des eaux usées et 12,6 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie,
 - 3,8 M€ pour l'eau potable, dont la moitié (1,9 M€) pour améliorer les réseaux des collectivités rurales.
- **28% des aides (13,9 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 5 M€ accordés à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, 3,7 M€ à l'animation territoriale et 2,7 M€ à la préservation des zones humides.
- **15% des aides (7,2 M€)** visent une **meilleure gestion de la ressource en eau**, la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable notamment.

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

La communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (69) met en conformité son système d'assainissement dont le rejet s'effectue dans le Morgon, affluent rive droite de la Saône. Elle augmente la capacité de traitement de la station d'épuration de Béligny à Villefranche-sur-Saône de 130 000 à 176 000 équivalents-habitants, construit un bassin de stockage de 14 000 m³ et ajoute un traitement en différé des eaux reçues par temps de pluie et une biofiltration. Ces travaux permettront de réduire sensiblement la pollution rejetée, y compris en azote et phosphore. Ultérieurement, le rejet de la station d'épuration sera

déplacé du Morgon vers la Saône via un émissaire d'environ un kilomètre. Pour la première étape de cette mise en conformité, la collectivité reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **4 M€**, dont 1,6 M€ pour l'extension-amélioration de la station d'épuration et 2,4 M€ pour le bassin de stockage.

La commune de Bonneval-sur-Arc (73), dépourvue de système d'assainissement collectif des eaux usées, doit se mettre en conformité. Les rejets de Bonneval seront envoyés sur la station d'épuration de la commune voisine de Bessans. La qualité de l'Arc, qui passe d'un bon état écologique à l'amont de Bonneval à un état moyen à l'aval, s'en trouvera sensiblement améliorée. Pour le réseau de transfert, depuis le hameau de Tralenta à Bonneval-sur-Arc jusqu'à la station d'épuration de Bessans (7,6 kilomètres environ), l'agence de l'eau apporte une subvention de **800 000 €**.

La communauté d'agglomération du Grand Lac (73) réduit sensiblement les déversements d'eaux usées non traitées au lac du Bourget qui se produisent lors de fortes pluies. Un bassin de 10 000 m³, localisé aux Biâtres à Aix-les-Bains, stockera les eaux de pluie excédentaires qui seront ensuite envoyées pour traitement vers la station d'épuration au lieu de se déverser au lac. L'agence de l'eau attribue à la collectivité une aide de **3,4 M€**.

2. Pour préserver la ressource en eau

Le Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône (69) va remplacer une partie de ses prélèvements d'eau pour l'irrigation, effectués dans la nappe déficitaire des alluvions fluvioglaciales du « couloir de Meyzieu » (Est lyonnais), par les eaux du Rhône. La nouvelle prise d'eau, implantée dans le canal de Jonage en amont du barrage de Jonage, sera équipée dans un premier temps d'une station de pompage de 3 000 m³ par heure. A leur issue en 2019, ces travaux permettront au syndicat de respecter, huit années sur dix en moyenne, le volume prélevable maximal de 5,71 millions de m³/an alloué pour l'irrigation dans la nappe de l'Est lyonnais. Cette solution pourra évoluer à terme vers un arrêt total du pompage dans la nappe grâce à l'équipement de la prise d'eau dans le Rhône à 5 600 m³ par heure. L'agence de l'eau apporte au syndicat, en complément de l'aide déjà attribuée en décembre 2017 de 1 M€, une subvention de **4 M€**, soit pour ce projet, un total de 5 M€.

3. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Electricité de France – Unité de Production Alpes (38) prépare, dans le cadre du projet Romanche-Gavet qui consiste à remplacer cinq prises d'eau et six centrales électriques dans les gorges de la Romanche par une unique chute, la suppression des barrages de l'Infernet, des Roberts, de Rioupéroux, de Pierre Eybesse et l'aménagement du barrage des Clavaux (arasement partiel avec construction d'une passe à poissons). Pour le financement des études de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'engagement de ce projet d'envergure, l'agence de l'eau alloue **1,6 M€**.

La communauté de communes du Pays de l'Arbresle (69) redonne à la Brévenne un fonctionnement plus naturel en lui offrant un espace de divagation et en recréant des méandres, sur un linéaire de près d'1 kilomètre en amont de l'Arbresle. Elle restaure également la libre circulation des poissons et des sédiments au droit du seuil dit « des Martinets », à l'amont du secteur Bigout. Cette opération qui vise le double objectif de renaturer la Brévenne et prévenir les inondations sur le secteur des Vernays dans l'Arbresle reçoit une aide de l'agence de l'eau de **670 000 €**.

Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (69) restaure le fonctionnement du marais de Vaux (130 hectares) situé sur les communes de Cormaranche-en-Bugey et Hauteville-Lompnes dans l'Ain. Elle va défricher la végétation indésirable sur 33 hectares et retirer les clôtures inutiles, restaurer la morphologie historique des ruisseaux sur 3,5 kilomètres, et combler les fossés et les drains existants sur environ 30 kilomètres. Le Conservatoire suivra l'efficacité des travaux et mettra en place des actions de valorisation auprès des citoyens (communication, sentier pédagogique...). Pour cette opération ambitieuse, qui constitue une des plus importantes restaurations de tourbières de la région, l'agence de l'eau alloue au Conservatoire une subvention de **850 000 €**.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides](#) de l'agence de l'eau, pour le 2^{ème} trimestre 2018, totalisent un montant de **112,5 millions d'euros** pour financer près de **1 800 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com